<u>Communiqué relatif à la proposition du Conseil d'Administration de verser un dividende exceptionnel</u>

Dans le prolongement du communiqué du 25 janvier 2019 qui informait du caractère définitif de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles du 13 décembre 2016, exonérant ainsi DPA de toute responsabilité dans l'accident du 12 janvier 2007, le Conseil d'Administration du 8 avril 2019 a proposé de libérer les réserves ordinaires à hauteur de 8 997 600 euros sous la forme d'une distribution exceptionnelle aux actionnaires à raison de 92 euros par action. Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 17 juin 2019.

Patrick BRZOKEWICZ
Président Directeur Général de DPA